

Booster IA – Soutien à l'émergence de preuves de concept IA

REGION NORMANDIE

Présentation du dispositif

Aider les entreprises à expérimenter dans un univers de confiance les services numériques faisant appel aux technologies de l'Intelligence Artificielle - IA, à développer de nouveaux cas d'usage et à renforcer ainsi les compétences dans ce domaine.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Ce dispositif s'adresse aux entreprises, associations implantées en Normandie, les établissements publics ou privés et les collectivités locales.

Les bénéficiaires devront porter de manière collaborative ou partenariale un projet dont l'usage ou l'un des usages principaux utilise les apports de la technologie de l'intelligence artificielle et par conséquent valorise la donnée.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Réalisation d'une preuve de concept (de l'audit de faisabilité à la preuve de concept) réalisée pendant 6 mois qui doit permettre de favoriser l'innovation par la donnée et plus particulièrement :

- l'innovation par la donnée et les expérimentations de nouveaux produits, process, services qui ont recours à l'IA permettant de prototyper et de valider la preuve de concept,
- l'exploitation des potentiels de la donnée et des nouvelles technologies pour répondre aux enjeux environnementaux, sociétaux et de développement,
- la participation à la démarche d'intérêt général du DataLab Normandie en encourageant le partage d'expérience et les collaborations.

— Dépenses concernées

Les dépenses éligibles, investissement et fonctionnement, du projet, faisant intervenir au moins deux structures normandes, sont :

- les frais de personnel pour une durée maximale de 6 mois : stagiaires, chercheurs, techniciens et autres personnels d'appui s'ils sont employés pour le projet et à l'exclusion du personnel permanent des établissements publics,
- l'acquisition de matériel informatique nécessaire à la réalisation du projet,

- l'amortissement des instruments et du matériel utilisés sur la durée du projet et non déjà financés par d'autres fonds publics,
- les coûts de la recherche contractuelle, des connaissances et des brevets achetés ou pris sous licence auprès de sources extérieures à des conditions de pleine concurrence, ainsi que les coûts de services de conseil et des services équivalents utilisés exclusivement aux fins du projet,
- les dépenses de prestations externes,
- les consommables supportés directement du fait du projet.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide régionale prend la forme d'une subvention proportionnelle de 50% du projet plafonnée à 18 500 € HT dans la limite des crédits disponibles.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Direction de l'Aménagement Numérique - Fonds Européens Numérique et Innovations - Chargé de projets FEDER Numérique au 02 31 15 25 77.

Direction de l'Aménagement Numérique - Service de l'Info. Géographique et Open DATA - Chargé de projets animation écosystème DATA au 02 32 76 42 37.

Critères complémentaires

- Effectif d'au moins 1 salarié.

Organisme

REGION NORMANDIE

- Site de Caen : Abbaye-aux-Dames Place Reine Mathilde CS 50523 - 14035 Caen Cedex 1

Site de Rouen : 5rue Robert Schuman CS 21129 - 76 174 Rouen Cedex